



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 14 septembre 2021 à 20h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Sainte-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : P. Lorraine St.James Lapalme
Sylvie Lapierre

MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Réal Langlais
Paul Jones
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Sont également présents : M. Aubert Gallant, directeur général
M^e Antoine Banville, greffier

ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Suivi de la période de questions et des dossiers du Conseil
4. Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2021
5. Affaires du Conseil
6. Règlements
 - 6.1 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement n° 655-2 modifiant le règlement n° 655 décrétant l'interdiction de fumer dans les parcs
 - 6.2 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement n° 674-6 modifiant le règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires
 - 6.3 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement n° 708 relatif à la gestion des matières résiduelles
 - 6.4 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement n° 1013 relatif aux animaux
7. Communications
8. Direction générale
9. Environnement
 - 9.1 Mandat expertise domaine hydrique



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

10. Greffe et affaires juridiques
 - 10.1 Autorisation de signature d'une entente - Programme de supplément au loyer d'urgence
 - 10.2 Autorisation de signature d'une convention d'aide financière - Volet Redressement du PAVL
 - 10.3 Offre d'achat - Lots 3 131 898, 3 131 899, 3 131 900 et 5 601 497
 - 10.4 Autorisation de signature - Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière 2020-2021 - Sécuriser la voie cyclable Rodier et Principale Sud pour le Parc du Centenaire
11. Informatique
12. Loisirs
 - 12.1 Partenariat avec l'Association canadienne d'histoire ferroviaire
 - 12.2 Partenariat avec la Ville de Sainte-Catherine pour la réalisation d'un projet de complexe sportif régional
13. Parc, espaces verts et aménagement public
14. Ressources humaines
 - 14.1 Dépôt de la liste des embauches temporaires et occasionnels
 - 14.2 Autorisation de signature d'une lettre d'entente - Syndicat québécois des employés et employés de service, section 298 (FTQ)
15. Sécurité publique
 - 15.1 Semaine de la sécurité ferroviaire 2021
16. Travaux publics
 - 16.1 Répartition des coûts entre les villes de Delson, Sainte-Catherine et Saint-Constant pour l'instrumentation des ouvrages de surverses
 - 16.2 Rejet des soumissions - Travaux de réaménagement et ajout d'éclairage sur la rue Saint-Laurent
 - 16.3 Honoraires supplémentaires - Contrat de contrôle qualitatif des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales 2021
17. Trésorerie
 - 17.1 Ratification de la liste des chèques et des déboursés
 - 17.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires
 - 17.3 Dépôt du rapport des transferts budgétaires autorisés
18. Urbanisme
 - 18.1 Nomination d'un membre au Comité consultatif d'urbanisme
 - 18.2 Demande d'approbation d'un concept d'affichage d'un centre commercial - 15, boulevard Georges-Gagné Sud



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 18.3 Demande d'approbation d'un projet d'affichage - 217, chemin Saint-François-Xavier
- 18.4 Demande d'approbation d'un projet d'affichage - 261, rue Brossard
- 18.5 Demande d'approbation d'un projet de modification de façades - 217, chemin Saint-François-Xavier
- 18.6 Demande d'approbation d'un projet de modification de façades - 10, rue Poissant
19. Affaires nouvelles
20. Période d'intervention des membres du Conseil
21. Période de questions - Personnes dans la salle
22. Période de questions - Internauts
23. Date de la prochaine séance ordinaire
24. Levée de la séance

203-21 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

204-21 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2021

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2021 a été remise à chaque membre du Conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

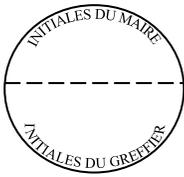
QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

205-21 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 655-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 655 DÉCRÉTANT L'INTERDICTION DE FUMER DANS LES PARCS

AVIS DE MOTION est donné par M^{me} Sylvie Lapierre, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 655-2 modifiant le règlement n° 655 décrétant l'interdiction de fumer dans les parcs. Ce règlement vise à mettre à jour la liste des parcs où l'interdiction de fumer s'applique.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 206-21** **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 674-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 674 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET SUR LA DÉLÉGATION, LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRES**
- AVIS DE MOTION est donné par M. Réal Langlais, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du projet de règlement n° 674-6 modifiant le règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires. Le projet de règlement a pour objet de préciser qu'un rapport sur les transferts budgétaires autorisés par le trésorier et le directeur général doit être déposé au Conseil mensuellement pour tout transfert de plus de 5 000 \$, et annuellement pour tout autre transfert.
- Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.
- 207-21** **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 708 RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**
- AVIS DE MOTION est donné par M. Jean-Michel Pepin, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du projet de règlement n° 708 relatif à la gestion des matières résiduelles. Le projet de règlement a pour objet de remplacer le règlement n° 598-08 afin de mettre à jour les normes relativement à la gestion des matières résiduelles.
- Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.
- 208-21** **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 1013 RELATIF AUX ANIMAUX**
- AVIS DE MOTION est donné par M. Paul Jones, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du projet de règlement n° 1013 relatif aux animaux. Le projet de règlement a pour objet de remplacer le règlement n° 1006-99 afin de mettre à jour les normes relatives à la détention d'animaux.
- Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.
- 209-21** **MANDAT EXPERTISE DOMAINE HYDRIQUE**
- Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :
- QUE le conseil municipal attribue un mandat de services professionnels à Stantec inc. d'une somme n'excédant pas 6 000 \$, plus les taxes applicables, afin de statuer sur l'état d'un cours d'eau.
- QUE le certificat du trésorier n° 2021-09-056 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 210-21** **AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE TRIPARTITE - PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER D'URGENCE**
- CONSIDÉRANT que le Programme de supplément au loyer d'urgence permet à des personnes se retrouvant sans logement d'être logées dans des appartements du marché privé.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le maire et le greffier, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir entre la Ville de Delson, l'OMH de Roussillon-Est et la Société d'habitation du Québec pour l'application du programme supplément au loyer d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211-21 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET REDRESSEMENT DU PAVL

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une confirmation de l'octroi d'une subvention de 946 731 \$ pour le réaménagement de la rue Principale Sud entre la montée des Bouleaux et la rue Rodier;

CONSIDÉRANT que la Ville doit désigner deux signataires pour la convention avec le ministère des Transports du Québec afin de recevoir l'aide financière;

CONSIDÉRANT que la Ville aura un an pour exécuter les travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et le greffier, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Ville, la convention d'aide financière avec le ministère des Transports du Québec pour le réaménagement de la rue Principale Sud entre la montée des Bouleaux et la rue Rodier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

212-21 OFFRE D'ACHAT - LOTS 3 131 898, 3 131 899, 3 131 900 ET 5 601 497 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite présenter une offre d'achat aux propriétaires des lots 3 131 898, 3 131 899, 3 131 900 et 5 601 497 du cadastre du Québec, dans le but de réaliser certains projets municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et le maire, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, à présenter pour et au nom de la Ville, une offre d'achat des lots 3 131 898, 3 131 899, 3 131 900 et 5 601 497 du cadastre du Québec.

QUE cette offre est conditionnelle à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt permettant de financer la transaction et à la vente en bloc des quatre lots.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

213-21 AUTORISATION DE SIGNATURE - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2020-2021 - SÉCURISER LA VOIE CYCLABLE RODIER ET PRINCIPALE SUD POUR LE PARC DU CENTENAIRE

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une confirmation de l'octroi d'une subvention de 158 134 \$ pour réaménager les installations cyclables autour de l'axe Parc du Centenaire, soit la rue Rodier et la rue Principale Sud;

CONSIDÉRANT que la Ville doit désigner un signataire pour la lettre d'engagement du ministère des Transports du Québec afin de recevoir l'aide financière;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que la Ville aura deux ans pour exécuter les travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir son remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'engagement avec le ministère des Transports du Québec pour une subvention afin de sécuriser la voie cyclable Rodier et Principale Sud pour le Parc du Centenaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

214-21

PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CANADIENNE D'HISTOIRE FERROVIAIRE (EXPORAIL-MUSÉE FERROVIAIRE CANADIEN)

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne d'histoire ferroviaire offre à la Ville de renouveler le partenariat visant à obtenir du financement en contrepartie d'un accès gratuit illimité aux activités régulières du musée ferroviaire canadien pour les citoyens de Delson et d'une visibilité pour la Ville.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le maire et le greffier, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole de partenariat avec l'Association canadienne d'histoire ferroviaire.

QUE le conseil municipal autorise le paiement d'un soutien financier de 15 200 \$ à l'Association canadienne d'histoire ferroviaire.

QUE le certificat du trésorier n° 2021-09-058 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

215-21

PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET DE COMPLEXE SPORTIF RÉGIONAL

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson et la Ville de Sainte-Catherine travaillent depuis 2020 dans le développement d'un complexe sportif régional afin de répondre à des enjeux d'infrastructures sur le territoire ainsi qu'à des besoins locaux et régionaux en matière d'offre et de développement sportif pour les citoyens et les organismes;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson et la Ville de Sainte-Catherine se sont entendues sur une vision et un projet commun pour la réalisation d'un complexe sportif régional qui accueillera plusieurs disciplines dont principalement le soccer;

CONSIDÉRANT qu'un programme fonctionnel et technique a été élaboré en collaboration avec la Ville de Sainte-Catherine en tenant compte des différents besoins évolutifs et croissants des clientèles;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson et la Ville de Sainte-Catherine ont l'intention de créer une Régie intermunicipale afin de prendre en charge la construction, l'exploitation, l'administration et l'utilisation du centre sportif pour desservir adéquatement leur population;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Catherine a obtenu une subvention de 7,5 millions de dollars dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV pour la réalisation d'un centre sportif;

CONSIDÉRANT la volonté des deux municipalités de cibler un terrain qui offrira un positionnement stratégique pour le complexe sportif régional.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE la Ville de Delson confirme son accord de principe à conclure un partenariat avec la Ville de Sainte-Catherine dans le but de réaliser conjointement un projet de complexe sportif régional.

QUE la direction générale de Delson soit mandatée pour collaborer avec la direction générale de Sainte-Catherine au processus administratif visant à la création d'une Régie intermunicipale pour assurer les opérations du centre sportif, et ce, selon les paramètres établis entre les Villes, le tout sujet à approbation du Conseil.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Sainte-Catherine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES TEMPORAIRES ET OCCASIONNELLES

Conformément à l'article 5.14 du *Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaire*, le Conseil prend acte du dépôt par la directrice des ressources humaines de la liste d'embauche d'employés occasionnels et temporaires.

216-21

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE - SYNDICAT QUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICE, SECTION 298 (FTQ)

Il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le Conseil autorise le directeur général et la directrice des ressources humaines, ou lors d'incapacité d'agir leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Ville de Delson, la lettre d'entente n° 2021-03 à intervenir avec le Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ), relative à la création et à l'intégration de la fonction d'inspecteur municipal dans l'accréditation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

217-21

APPUI DE LA SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

CONSIDÉRANT que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 20 au 26 septembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal appuie la Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire qui se déroulera du 20 au 26 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

218-21

RÉPARTITION DES COÛTS ENTRE LES VILLES DE DELSON, SAINTE-CATHERINE ET SAINT-CONSTANT POUR L'INSTRUMENTATION DES OUVRAGES DE SURVERSES

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson doit se conformer aux normes en vigueur sur le nombre de débordement pour tous les trop-pleins sur le réseau d'égout jusqu'à l'usine d'épuration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie;

CONSIDÉRANT que cinq ouvrages de surverses sur le territoire de la ville de Sainte-Catherine reçoivent des eaux usées provenant de la ville de Sainte-Catherine ainsi que des villes de Delson et de Saint-Constant en proportion différente, selon chaque trop-plein;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la position sur l'application des normes pancanadiennes de débordement des réseaux d'égout municipaux en vigueur depuis le 1^{er} avril 2014 adopté par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, l'installation d'instruments de mesure de débordements aux ouvrages de surverses est obligatoire;

CONSIDÉRANT que la firme JFSA a fourni, en fonction du plan de gestion des débordements 2020, une estimation des débits d'eaux usées provenant de chaque Ville.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la reconduction de la participation de la Ville de Delson à assumer les coûts liés à l'installation, à l'opération et à l'entretien des ouvrages de suivi de débordements pour les trop-pleins sur le territoire de la ville de Sainte-Catherine, selon les plus récentes estimations de débits en temps de pluie, soit une proportion des coûts de 51 % pour le trop-plein Jogues et 22 % pour le trop-plein Puits de Chute.

QUE cette répartition des coûts soit maintenue pour les cinq prochaines années et soit revue par la suite en fonction des plus récentes estimations de débits en temps de pluie aux différents trop-pleins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

219-21

REJET DES SOUMISSIONS - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET AJOUT D'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de réaménagement et ajout d'éclairage sur la rue Saint-Laurent et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

Nom du soumissionnaire	Coût total (taxes incluses)
175784 Canada inc. (Bricon)	1 906 433,60 \$
Ali Excavation inc.	1 944 374,81 \$
Environnement Routier NRJ inc.	2 318 585,85 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal rejette les soumissions reçues pour les travaux de réaménagement et ajout d'éclairage sur la rue Saint-Laurent pour des raisons budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220-21

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - CONTRAT DE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX, ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES 2021

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 13 avril 2021, le conseil municipal a attribué un mandat à Laboratoire GS inc. pour des services en contrôle qualitatif des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu des modifications quant aux projets qui nécessiteront ces services ainsi qu'aux quantités initialement prévues.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les honoraires supplémentaires pour le contrôle qualitatif des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales 2021 pour Laboratoire GS inc. d'une somme de 18 200,66 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le fonds projets majeurs en immobilisation.

QUE le certificat du trésorier n° 2021-09-057 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221-21

RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 22 JUILLET AU 31 AOÛT 2021

Il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques d'une somme de 413 454,61 \$, des dépôts directs aux fournisseurs d'une somme de 1 201 907,86 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 25 846,74 \$, le tout totalisant 1 641 209,21 \$ pour la période du 22 juillet au 31 août 2021, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé par le trésorier en date du 1^{er} septembre 2021.

QUE le certificat du trésorier n° 2021-09-055 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉ BUDGÉTAIRE DU 22 JUILLET AU 31 AOÛT 2021

Conformément à l'article 5.10 du *Règlement n° 660 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire*, le Conseil prend acte du dépôt par le trésorier du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 22 juillet 2021 au 31 août 2021.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS DU 22 JUILLET AU 31 AOÛT 2021

Conformément à l'article 6.18 du *Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires*, le Conseil prend acte du dépôt par le trésorier du rapport des transferts budgétaires autorisés du 22 juillet au 31 août 2021.

222-21

NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler un poste vacant au Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal nomme M. Thierry Poueme à titre de membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat se terminant le 1^{er} mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

223-21

DEMANDE D'APPROBATION D'UN CONCEPT D'AFFICHAGE D'UN CENTRE COMMERCIAL - 15, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un concept d'affichage d'un centre commercial pour le 15, boulevard Georges-Gagné Sud dans le cadre du PIIA applicable à la zone M-216;

CONSIDÉRANT que, suite à l'approbation du concept d'affichage global par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 10 octobre 2020, le propriétaire présente une nouvelle proposition d'affichage global;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 71-21 adoptée le 17 août 2021, est favorable à cette demande avec conditions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet d'affichage global pour le 15, boulevard Georges-Gagné Sud, plans n°s 71-21-01 à 71-21-03, aux conditions suivantes:

- Toutes les enseignes du bâtiment devront être de même type, soit en lettres détachées sur rails;
- Une seule enseigne est autorisée par commerce;
- La hauteur fixe de chaque enseigne est de 0,84 mètre (33 pouces);
- La largeur de chaque enseigne doit être entre 2,50 mètres (98 pouces) et 3,00 mètres (120 pouces);
- Le positionnement vertical, c'est-à-dire la distance entre le bas de l'enseigne et le niveau du sol, de chaque enseigne doit être le même pour toutes les enseignes ;
- La couleur des rails de l'enseigne doit être la même que celle du panneau qui les supporte ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- L'espacement entre les lettres détachées devra être minimisé de manière à s'assurer que le rail ne soit pas apparent;
- Les rails ne doivent pas dépasser l'espace dédié au lettrage de chaque enseigne;
- Lors d'un changement d'occupant de local, la marquise devra être restaurée à son état original de manière à ce que l'enseigne précédente ne soit plus visible;
- Les lettres qui constituent chacune des enseignes devront être rétroéclairées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

224-21

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE - 217, CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 217, chemin Saint-François-Xavier dans le cadre du PIIA applicable à la zone C-404;

CONSIDÉRANT que le projet consiste au remplacement de l'enseigne détachée sur socle en cour avant;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 69-21 adoptée le 17 août 2021, est favorable à cette demande avec conditions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet d'affichage pour le 217, chemin Saint-François-Xavier, plan n° 69-21-02, aux conditions suivantes :

- Le numéro de téléphone de la compagnie devra être retiré de l'enseigne;
- Le site Internet de la compagnie devra être retiré de l'enseigne;
- La structure devra être repeinte afin que sa couleur s'harmonise avec celle choisie pour le parapet métallique du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

225-21

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE - 261, RUE BROSSARD

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 261, rue Brossard dans le cadre du PIIA applicable à la zone I-406;

CONSIDÉRANT que le projet consiste au remplacement de l'enseigne attachée au bâtiment sur le mur de la façade avant;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 70-21 adoptée le 17 août 2021, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet d'affichage pour le 261, rue Brossard tel que présenté, plans n^{os} 70-21-02 et 70-21-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

226-21

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET DE MODIFICATION DE FAÇADES - 217, CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de modification de façades pour le 217, chemin Saint-François-Xavier dans le cadre du PIIA applicable à la zone C-404;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la rénovation de la façade avant et de la façade latérale adjacente au stationnement;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 68-21 adoptée le 17 août 2021, est favorable à cette demande avec condition.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet de modifications de façades pour le 217, chemin Saint-François-Xavier, plan n° 68-21-02, conditionnellement à ce que le parapet métallique soit repeint d'une couleur approuvée par le Service de l'aménagement du territoire pour s'harmoniser avec les nouveaux matériaux et les matériaux existants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

227-21

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET DE MODIFICATION DE FAÇADES - 10, RUE POISSANT

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de modification de façades pour le 10, rue Poissant dans le cadre du PIIA applicable à la zone I-406;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la rénovation de la façade avant et de la façade avant secondaire;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 67-21 adoptée le 17 août 2021, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet de modification de façades pour le 10, rue Poissant tel que présenté, plans n^{os} 67-21-02 à 67-21-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Aucune question.

228-21

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 h 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Antoine Banville, greffier